



Arrêté n°2019-20-B

ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION ET DE VACANCE DE POSTE POUR LA PERIODE DU 19/04/2019 au 23/04/2019

Le Président,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département des Vosges au Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 19/04/2019 au 23/04/2019 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
0	0	2


réparties selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Le document annexe au présent arrêté est transmis aux collectivités et établissements pour affichage.

Article 3 : Le Président du Centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Epinal, le 23/04/2019
Le Président,

DocuSigned by:

 63EF9B72E53C4CB...

Michel BALLAND
Maire délégué de GIRMONT



Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois - Catégories A-B-C

Arrêté n°2019-20-B du 23/04/2019
Période du 19/04/2019 au 23/04/2019

Nom de la Collectivité	Grade	Service	Durée hebdomadaire	Numéro
BOCQUEGNEY	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TECHNIQUE	6 H 00	2019 - 719
GERBEPAL	ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	22 H 35	2019 - 720

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES VOSGES

28, rue de la clé d'or - CS70055 - 88026 EPINAL Cedex - Tél : 03.26.35.63.10 - site : www.cdg88.fr - email : cdg88@cdg88.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2019
Application agréée E-legalite.com